

Le plan de conservation de l'arrondissement historique de Montréal



par Chantal Grisé

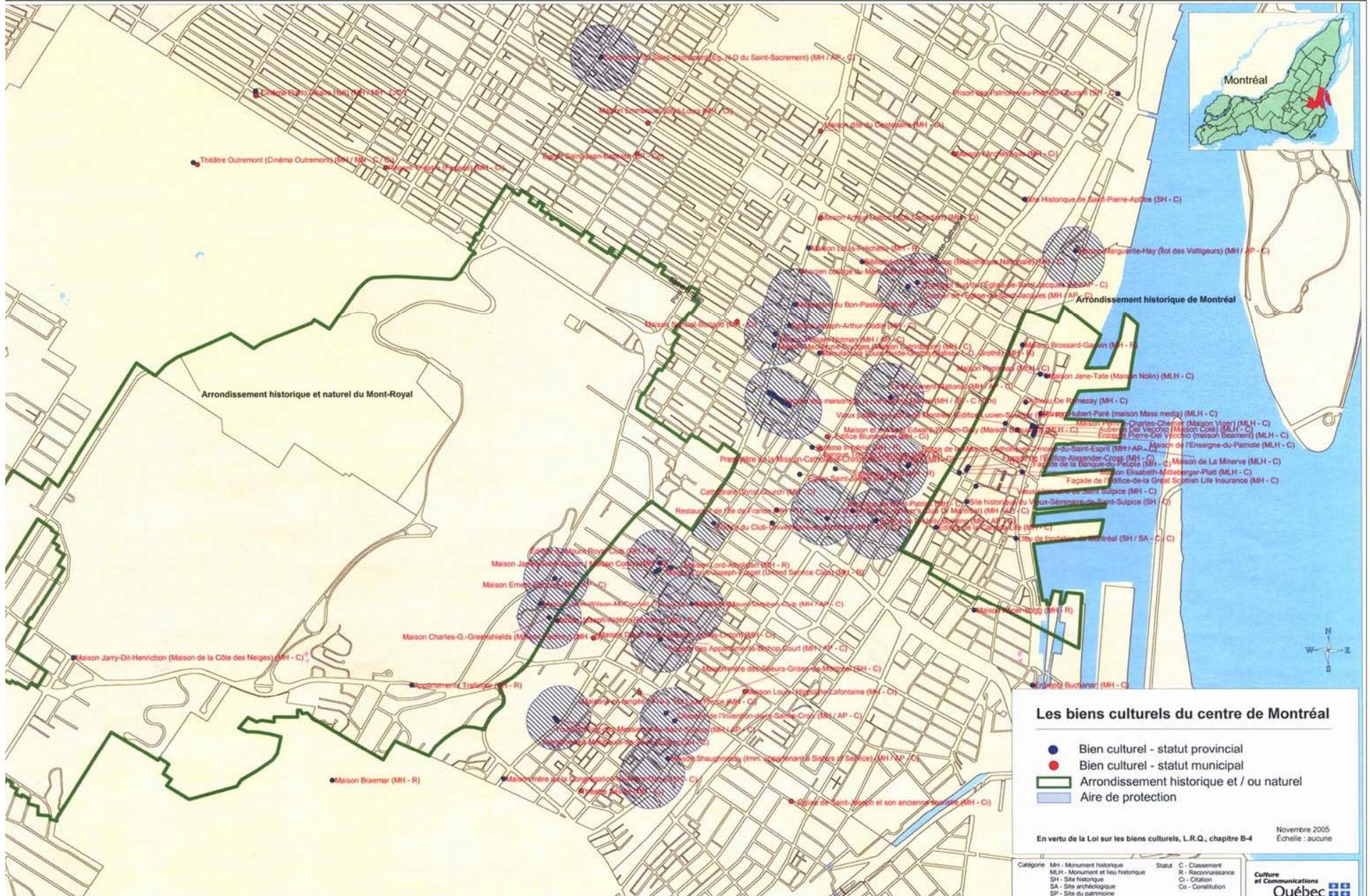
Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec 



BIENS CULTURELS

situés au centre de Montréal



Les biens culturels du centre de Montréal

- Bien culturel - statut provincial
- Bien culturel - statut municipal
- Arrondissement historique et / ou naturel
- Aire de protection

En vertu de la Loi sur les biens culturels, L.R.Q., chapitre B-4 Novembre 2005
Echelle : aucune

Catégorie MH - Monument historique MLH - Monument et lieu historique SH - Site historique SA - Site archéologique SP - Site du patrimoine	Statut C - Classement R - Reconnaissance Cl - Citation Co - Constitution	Culture et Communications
--	--	--------------------------------------

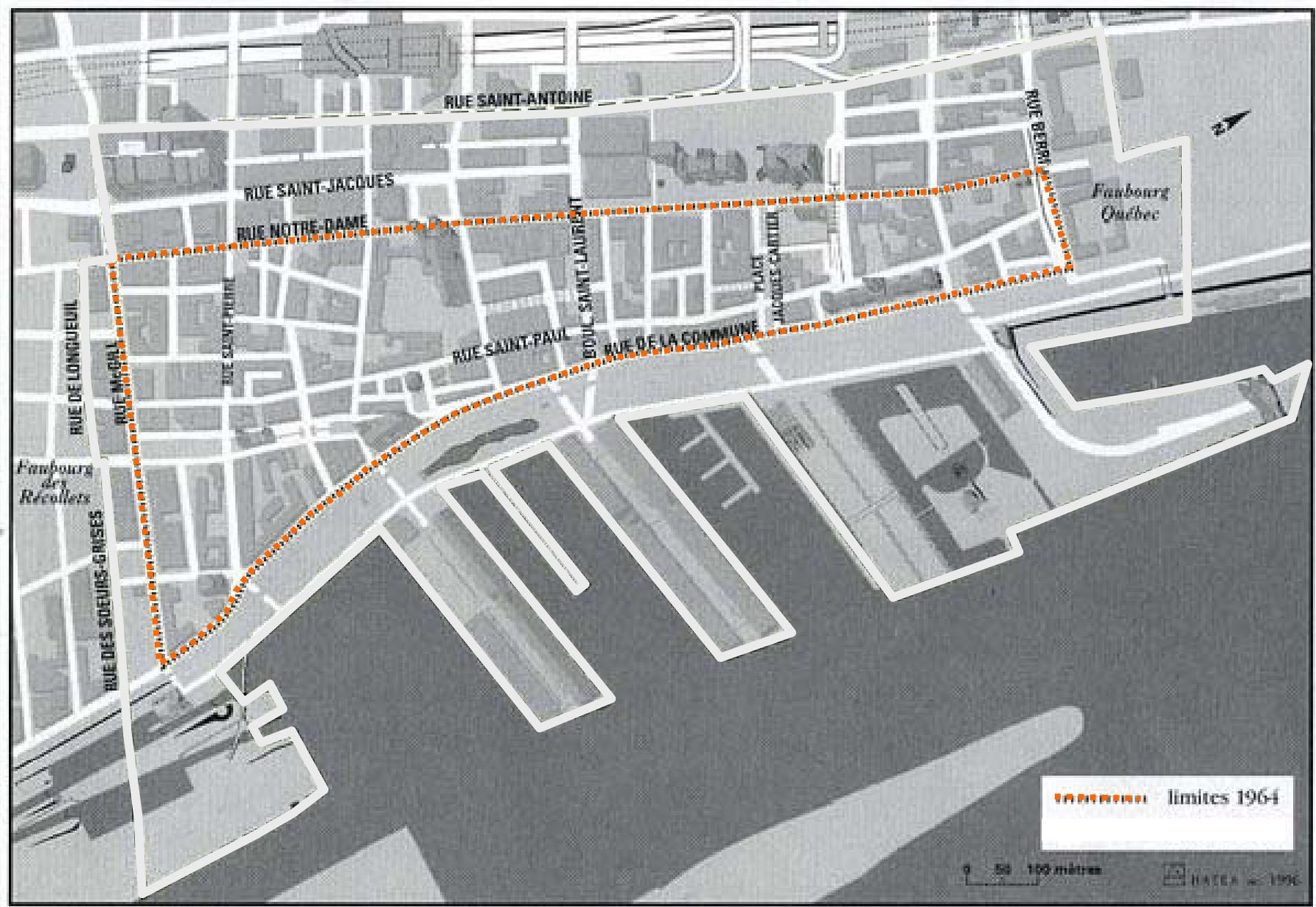




1960



1963



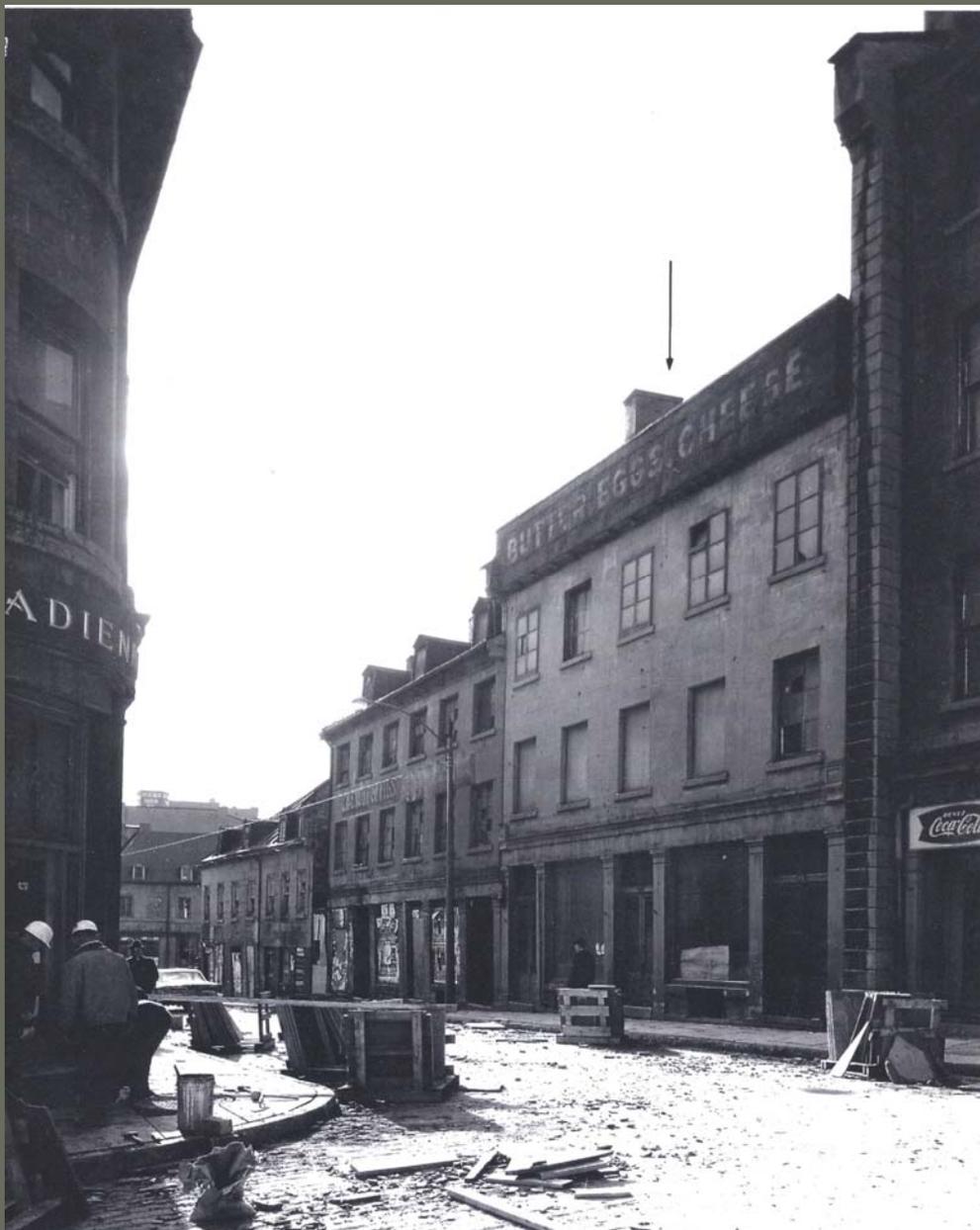


Construction
1965-1967

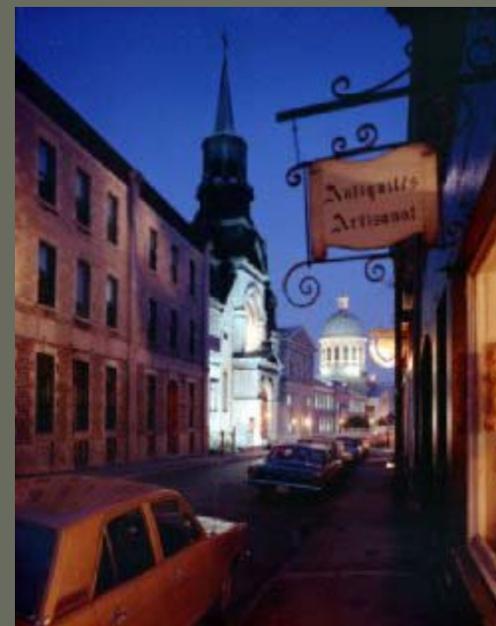


Construction
1965-1971

Les années 1960



Les années 1970



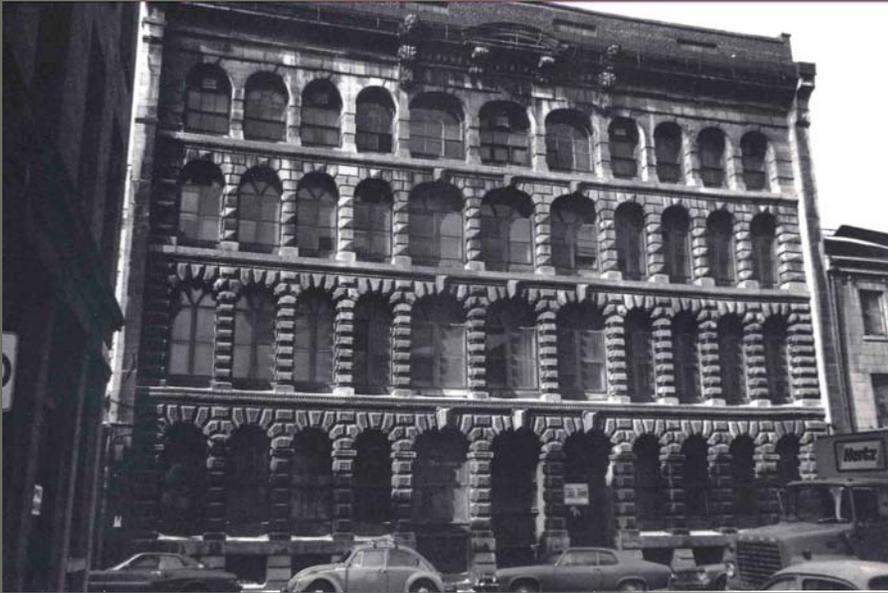
1979 : 1^{ère} entente MCC/Ville



Rue La Royer, 1975

2006





1975



2006



1965

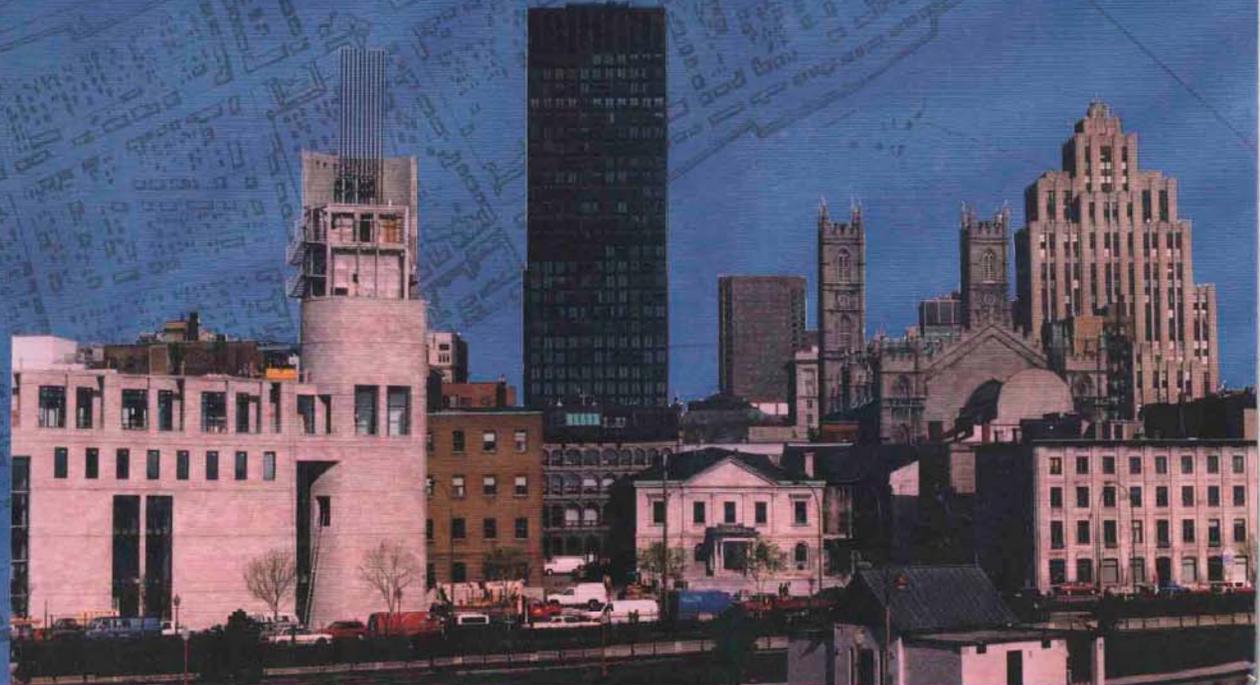
2006

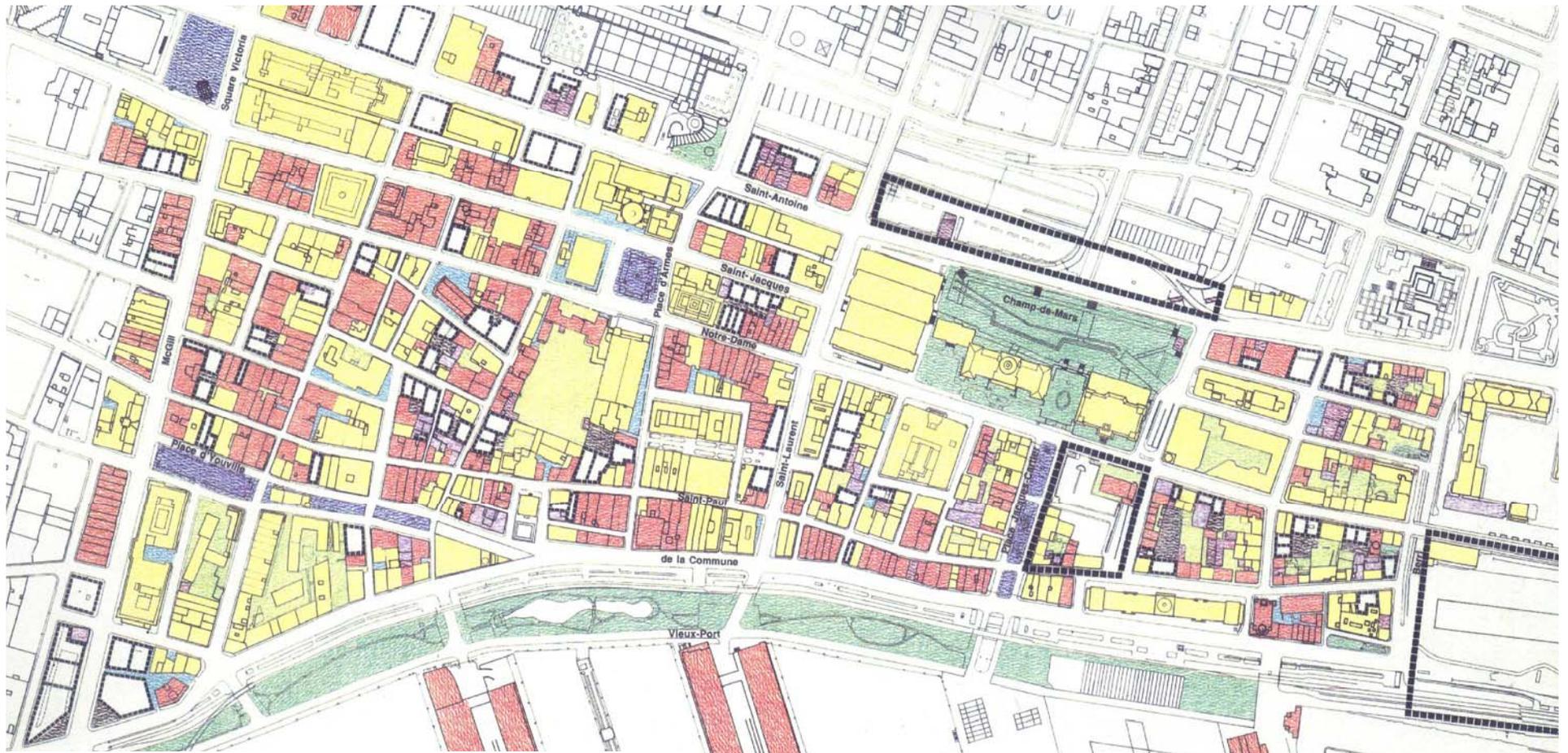


PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU VIEUX-MONTRÉAL



Ministère des Affaires culturelles
Direction générale de Montréal
Direction du patrimoine





PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR

échelle: 1:2000, mars 1992.

- | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|
|  | bâtiment à entretenir |  | bâtiment à restaurer |  | cour ou jardin privé à créer |
|  | bâtiment où une intervention majeure est souhaitable |  | espace résiduel privé à mettre en valeur |  | place ou jardin public à conserver et/ou à mettre en valeur |
|  | bâtiment pouvant être amélioré ou remplacé |  | place à réaménager |  | terrain à construire |
|  | cour ou jardin privé à conserver ou à mettre en valeur |  | zone où un concept d'ensemble est à réaliser | | |

Répertoire du patrimoine culturel du Québec

Accueil > [Résultat de la recherche](#) > [Site historique du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice](#)

Nom du bien : **Site historique du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice**

Municipalité : Montréal

Région administrative : Montréal



Description	Valeurs et caractéristiques	Information historique	Emplacement	Statut	Biens associés	Références
-------------	-----------------------------	------------------------	-------------	--------	----------------	------------



« 1 image(s) »

Valeur patrimoniale

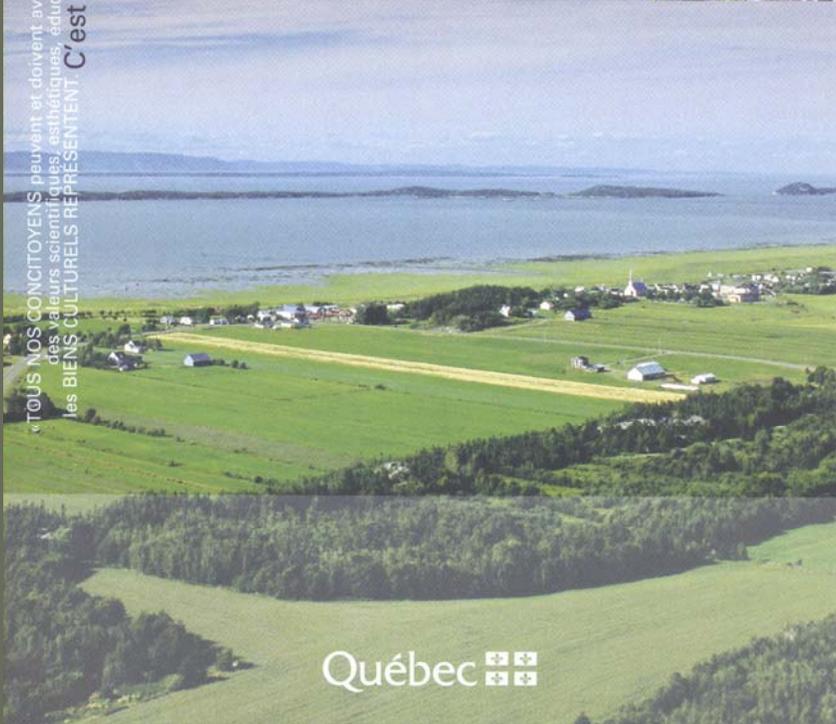
La valeur patrimoniale du site historique du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice repose sur son ancienneté. La construction de la partie centrale de l'édifice débute dès 1684, selon les plans du supérieur François Dollier de Casson (1636-1701), figure marquante de l'histoire de Montréal. Le lieu de résidence de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice est le plus ancien et le seul édifice remontant au XVIIe siècle dans le Vieux-Montréal.

La valeur patrimoniale du site historique du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice repose aussi sur son intérêt historique et symbolique. Le site a, en effet, rempli diverses fonctions associées au rôle joué par les Messieurs de Saint-Sulpice dans la société montréalaise. Ces derniers, qui arrivent à Ville-Marie (Montréal) en 1657, se font missionnaires et éducateurs; ils assurent le service spirituel de la paroisse de Notre-Dame. En 1663, ils font l'acquisition de la seigneurie de l'Île-de-Montréal. Pour la développer et activer son peuplement, ils concèdent les terres, dirigent l'aménagement du territoire, soutiennent les communautés religieuses et créent plusieurs paroisses qu'ils desservent. En 1840 le régime seigneurial est aboli sur l'île de Montréal, mais le rôle des Sulpiciens ne diminue pas pour autant. Ils sont chargés par l'évêque

Un regard neuf sur le patrimoine culturel

Révision de la Loi sur les biens culturels
DOCUMENT DE RÉFLEXION

«TOUTS NOS CONCITOYENS peuvent et doivent avoir la possibilité de profiter des valeurs scientifiques, esthétiques, éducatives et de récréation que les BIENS CULTURELS REPRÉSENTENT. C'est l'esprit de la loi.»



Québec 



Le cadre de référence et d'intervention de l'arrondissement historique de Montréal



Vers un plan de conservation

Structure du plan de conservation

Introduction au plan de conservation

- Comprendre le plan de conservation
- Cadre légal du secteur patrimonial

La connaissance du territoire

- Description du territoire
- Historique
- État de la connaissance

Les valeurs associées au territoire

- Valeurs patrimoniales
- Éléments caractéristiques

Les enjeux et défis du territoire

- Enjeux actuels
- Défis
- Perspectives

Les principes d'intervention

- Principes généraux
- Principes spécifiques

Conclusion

- Vision de la conservation du Vieux-Montréal à court, moyen et long terme

Principe 1 :

Préserver les valeurs associées au territoire de l'arrondissement historique de Montréal et ses éléments caractéristiques



Valeurs associées à l'arrondissement historique de Montréal

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose sur son **importance historique**. Berceau de la métropole économique et culturelle du Québec, ce lieu possède une densité historique remarquable en raison de ses renouvellements successifs, dont il conserve les traces.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose aussi sur **l'intérêt de sa trame et de son lotissement**. Ce lieu conserve ses caractéristiques des XVIIe et XVIIIe siècles, notamment les traces de la ville coloniale fortifiée, malgré l'évolution du cadre bâti.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose également sur **l'intérêt de son architecture**. Les bâtiments, dont certains ont été construits au XVIIe siècle, témoignent de ses différentes fonctions et de ses mutations.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose en outre sur sa **richesse archéologique**. La situation et la topographie du site ont favorisé de multiples établissements à cet endroit depuis 3 000 ans, et l'archéologie permet de se représenter les anciens paysages et de comprendre l'évolution de l'arrondissement.

Les relations de l'arrondissement historique avec son environnement naturel ou créé par l'homme



La forme urbaine définie par la topographie, la trame et le parcellaire



Les relations entre les divers espaces urbains : espaces bâtis, espaces libres



La forme et l'aspect des édifices et des aménagements



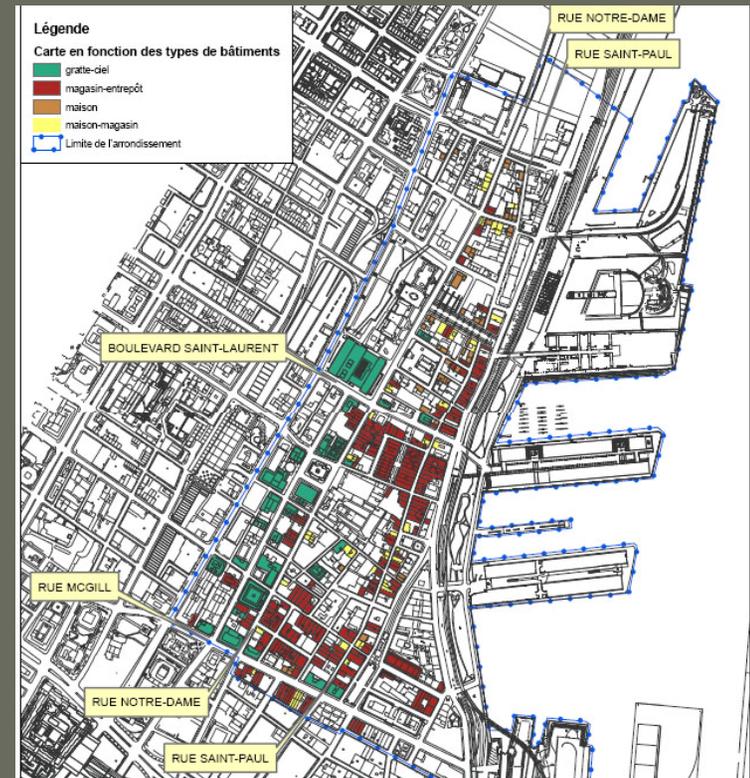
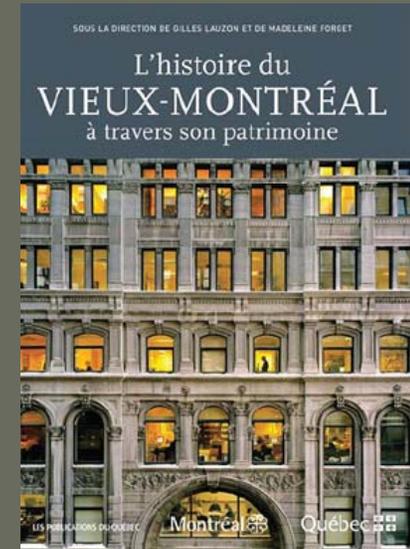
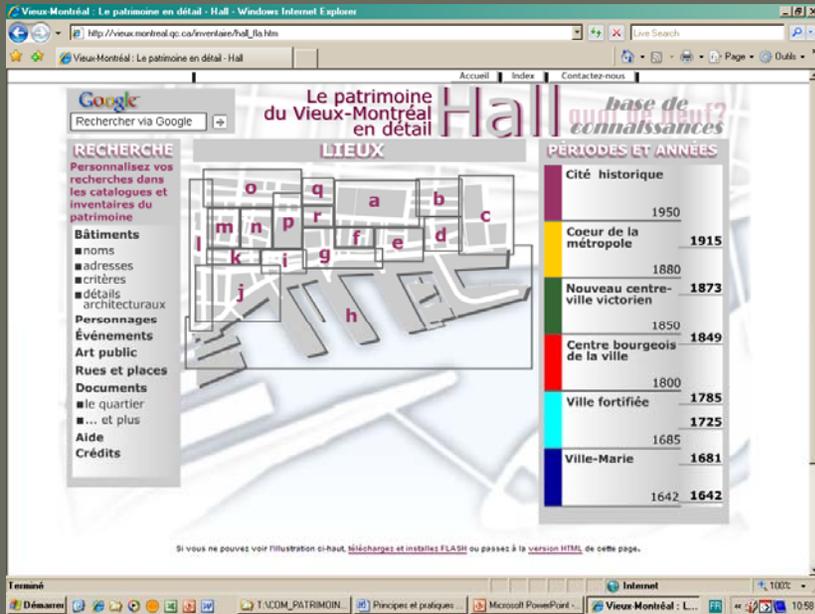
Les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire



La conservation des composantes significatives de toutes les époques



Principe 2 : Connaître avant d'intervenir



Principe 3 :

Assurer la continuité à travers les changements



Principe 4 :

Favoriser la participation et l'appropriation collective



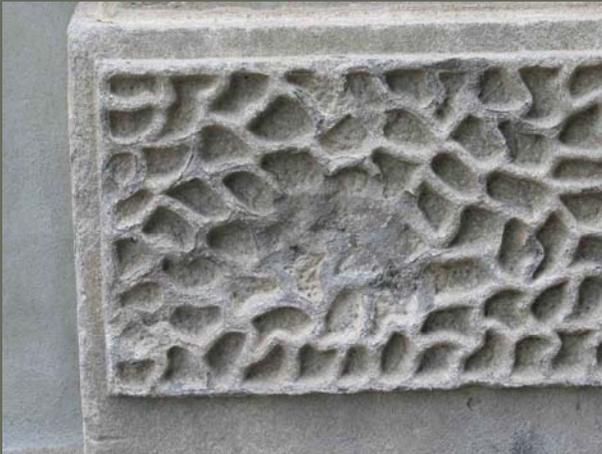
Concernant la ressource archéologique :

- Accorder la priorité à la conservation de la ressource
- Connaître et diffuser

Concernant l'architecture, l'aménagement
et l'urbanisme :

Conservation

- Accorder la priorité à l'entretien
- Intervenir de façon minimale
- À défaut de réparer, remplacer les éléments significatifs
- Valoriser les savoir-faire traditionnels



Restauration

- Respecter l'identité des composantes urbaines
- Respecter les apports significatifs et valables
- Assurer la compatibilité des nouveaux usages
- Considérer la réversibilité de certaines interventions
- Utiliser les savoir-faire pertinents



1991



2006

Ajouts et agrandissements

- Conserver les ajouts significatifs et valables et les agrandissements existants
- Considérer le caractère d'exception de l'intervention
- Assurer un impact restreint, la lisibilité de l'intervention et la compatibilité avec l'édifice existant
- Constituer un apport enrichissant pour l'édifice et son milieu

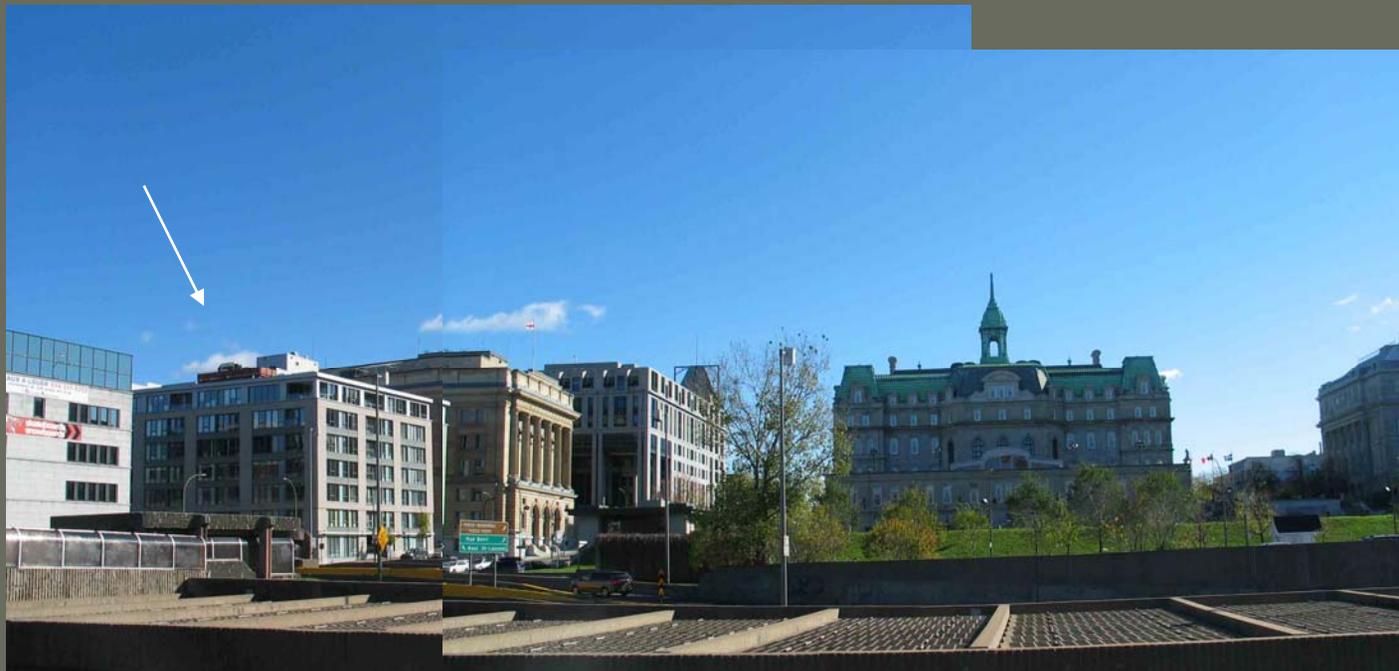
Insertion

- Concevoir l'insertion comme une composante de l'arrondissement
- Concevoir l'insertion en fonction des caractéristiques du contexte
- Viser la compatibilité plutôt que la conformité avec le contexte
- Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation
- Promouvoir un langage architectural contemporain de qualité



Démolition

- Considérer le caractère d'exception de l'intervention
- Démontrer la validité de l'intervention et l'absence de solution de rechange
- Contribuer à la connaissance
- Soumettre un projet de remplacement qui respecte les principes d'insertion







2003



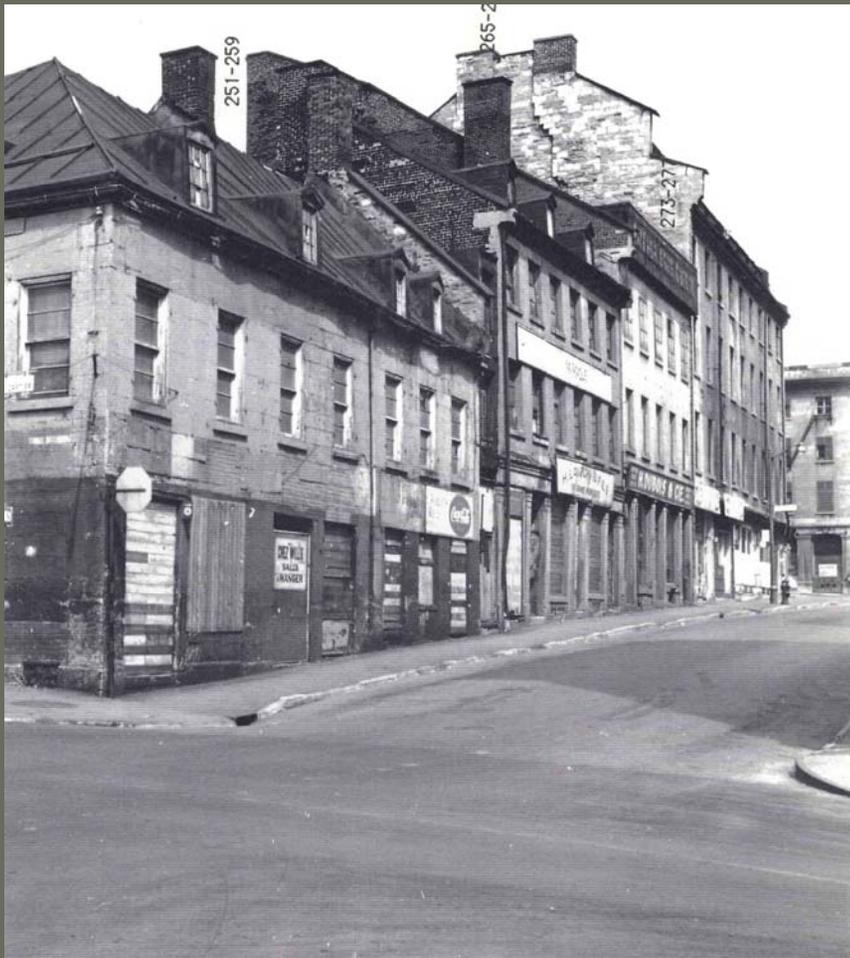
2006



1969



1997



1960



2006



1969

2004



